

Sous. dom. 5. Piece n° 11 Feuillet n° 1/1



PRÉFÈTE DE L'AUDE

René LEMPEREUR
Commissaire Enquêteur

10 MARS 2020

Direction régionale des affaires culturelles

Carcassonne, le 5 mars 2020

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

L'Architecte des Bâtiments de France

Affaire suivie par : Laurence Bertin

Téléphone : 04 68 11 78 26

Courriel : laurence.bertin@culture.gouv.fr

Chef de l'Unité Départementale de
l'Architecture et du Patrimoine de l'Aude

à

Monsieur le Maire
Jean-Jacques CAMEL
Place de la Mairie
11700 Capendu

Objet : PLU de la commune de CAPENDU
Consultation des services

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, vous avez sollicité les services de l'Etat pour recevoir un avis. Le document a retenu toute l'attention de l'architecte des bâtiments de France.

Cependant, il appelle une observation concernant les servitudes d'utilité publique, pour lesquels il faudra intégrer le nouveau périmètre des abords (PDA) des deux monuments de la commune, pour se substituer aux anciens périmètres de 500m.

Ce nouveau document PDA devra donc être annexé au PLU. Les deux servitudes AC1 persistent mais leur périmètre est modifié.

Restant à votre entière disposition pour plus d'informations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

François BRETON

PO. Laurence Bertin